

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Goulon

Du quatre février an 1809, à quatre heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Louis Louis Pichot
 né à la Garde le jour d'hui à deux heures du matin
 fils de Jean Louis Pichot et de sa femme Catherine

et de Marie Anne Pichot

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis Pichot

Premier témoin, Louis Pichot propriétaire de vignes au canton

Second témoin, Marie Pichot propriétaire de vignes au canton

Et ont, les déclarant et témoins, signé

CONSTATE, suivant la loi, par moi Louis Pichot Maire de la Garde remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. P. Aubert

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Goulon

Du dix février an 1809, à huit heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Antoine Louis Pichot
 né à la Garde le jour d'hui à quatre heures du matin
 fils de Jean Louis Pichot et de sa femme Catherine

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis Pichot

Premier témoin, Antoine Louis Pichot propriétaire de vignes au canton

Second témoin, Jean Baptiste Louis Pichot propriétaire de vignes au canton

Et ont, les déclarant et témoins, signé

CONSTATE, suivant la loi, par moi Louis Pichot Maire de la Garde remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. P. Aubert



MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Goulon

Du quatre février an 1809, à huit heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Louis Louis Pichot
 né à la Garde le jour d'hui à deux heures du matin
 fils de Jean Louis Pichot et de sa femme Catherine

et de sa femme Catherine

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Louis Pichot

Premier témoin, Louis Pichot propriétaire de vignes au canton

Second témoin, Louis Pichot propriétaire de vignes au canton

Et ont, les déclarant et témoins, signé

CONSTATE, suivant la loi, par moi Louis Pichot Maire de la Garde remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. P. Aubert
 Charles Goussier
 Louis Pichot

sur
 andré

N° 10

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Goulon

Du quatre février an 1809, à huit heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Louis Louis Pichot
 né à la Garde le jour d'hui à quatre heures du matin
 fils de Jean Louis Pichot et de sa femme Catherine

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Louis Pichot

Premier témoin, Louis Pichot propriétaire de vignes au canton

Second témoin, Louis Pichot propriétaire de vignes au canton

Et ont, les déclarant et témoins, signé

CONSTATE, suivant la loi, par moi Louis Pichot Maire de la Garde remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. P. Aubert
 Laty
 Louis Pichot